

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Tarif des
prestations
Point Fort
Animation -
Approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme
CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme
BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY,
M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Départemental propose un dispositif intitulé "Point Fort Animation Gironde", qui s'appuie sur quatre objectifs :

- Permettre aux jeunes girondins, sous la responsabilité des collectivités, d'accéder, durant l'été, à des activités sportives de qualité
- Proposer des animations qui s'appuient sur une dynamique territoriale
- Valoriser des sites remarquables tout en favorisant l'accessibilité, l'attractivité, la complémentarité et l'équilibre territorial
- Conforter l'emploi sportif

Depuis une quinzaine d'années, la Ville de Floirac s'est associée à ce dispositif afin de mettre en valeur le Domaine de la Burthe, proposer une activité sportive de pleine nature (Course d'Orientation) et faire également découvrir aux jeunes la pratique de l'équitation par l'intermédiaire du centre équestre.

Pour mémoire en juillet 2018, l'activité avait permis d'accueillir 400 enfants venus de tout le département.

En 2019, elle se déroulera tout au long du mois de juillet sur des créneaux de 1h45 chacun du lundi au vendredi. Les publics concernés sont les jeunes entre 6 et 17 ans. Chaque organisme souhaitant bénéficier de ce dispositif achète une prestation.

Le montant de l'intervention est fixé à 44 € pour 1h45 sachant que 50% de cette somme est subventionnée par le Conseil Départemental. La Ville de Floirac propose donc de facturer aux associations ou aux municipalités les 50% restants (soit 22 €) par créneau.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver ce tarif.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Médiation, Politique de la Ville, Démocratie Participative, réunie en date du 16 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le tarif de 22 € par créneau de 1h45.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre	
Abstention :	